COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 20/03/2019 Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le



2 avenue Calamun 65240 ARREAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-32

Référence écriture délib : PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
64

Qui ont pris part à la délibération :
52

Dont 10 procurations

Votes pour : 52

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation :
13 mars 2019

OBJET : Convention Radio Vallées d'Aure et du Louron

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (42): TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

<u>Titulaires absents non représentés (12)</u>: MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique.

Procurations (10):

TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre

GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis

SOLANA Michel à RICARD Louis

DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand

BRUN Didier à FINES Frédéric

BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe

FORGUE Pierre à POME Maryse MIR André à MIR Jean-Henri NARS Aline à ISOART Jean-Michel

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la convention annuelle avec l'association Radio Vallées d'Aure et du Louron formalisant le soutien financier, soutien retenu dans les statuts de la communauté de communes en tant que compétence facultative.

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le



ID: 065-246500573-20190319-2019_32-DE

Monsieur le Président propose de renouveler cette convention pour l'année 2019.

Le montant de subvention demandé s'élevant à 106 077 € (cent six mille soixante-dix-sept euros), le versement serait étalé sur l'année :

- 1^{er} versement d'un montant de 25 000 € le 05/02/2019
- 2^{ème} versement d'un montant de 25 000 € le 05/04/2019
- 3^{ème} versement d'un montant de 25 000 € le 05/07/2019
- 4ème versement d'un montant de 31 077 € le 05/10/2019

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De renouveler la convention avec Radio Vallées d'Aure et du Louron pour l'année 2019 ;
- D'approuver le montant de la subvention et l'échelonnement de son versement ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE JOURON Château de Ségure

65240 ARREAU